Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31



Date d'impression: 23.01.2012 Numéro de version 2 Révision: 23.01.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

Code du produit: 00790-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Lubrifiants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

CARL BECHEM GMBH

Weststr.120 DE-58089 Hagen

Germany

Tel.: +49 2331 935-0 Fax: +49 2331 935-1199 http://www.bechem.de E-Mail: bechem@bechem.de

Blaser Swisslube AG Winterseistrasse 22 CH-3415 Hasle-Rüegsau +41 (0)34 460 01 01

Service chargé des renseignements:

Département sécurité des produits sdb@blaser.com reach@blaser.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Sélection abrégée: 145 (ou: ++41 (0)44/251 51 51) Centre d'Info toxico. CH-Zurich

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange: Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Marguage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Phrases R:

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

(suite page 2)

Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.01.2012 Numéro de version 2 Révision: 23.01.2012

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

(suite de la page 1)

Identification particulière de certaines préparations:

Contient: bisphénol A. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange d'huiles synthétiques et d'additifs

Déclarable ou des	composants dangereux:	
	Mélange d'esters synthétiques et d'additifs. R52/53	50-100%
	Aquatic Chronic 3, H412	
Polymer	Alkyl-longue enchaînés et thio arylène ester d'acide phosphorique N R51/53	1,0-2,4%
	Aquatic Chronic 2, H411	
EINECS: 203-749-3	Oléoyl sarcosine Xi R38-41; N R50	0,1-0,9%
	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriées:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.01.2012 Numéro de version 2 Révision: 23.01.2012

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

(suite de la page 2)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage entre 0 °C et +40 °C.

Durée de stockage: Au minimum 3 ans en récipients d'origine.

Classe de stockage: 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:

Chiffres limites sur les lieux de travail (brouillard d'huile) CH: 5 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Matériau des gants

Gants de protection appropriés: Gants de Nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm, par exemple type Ultranitril 491. Correspond aux normes DIN/EN 374-2 et 374-3.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

- CH/FR

(suite page 4)

Page : 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.01.2012 Numéro de version 2 Révision: 23.01.2012

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Ambré

Odeur: Caractéristique

Changement d'état

Point de fusion:Non applicablePoint d'ébullition:> 300°C (DIN 51751)Température de suintement:Non applicablePoint d'écoulement:<- 30°C. (ISO 3016)</th>

Point d'éclair 260°C (ISO 2592) Température d'inflammation: > 350°C (DIN 51794)

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20°C: 0,956 g/cm³ (DIN 51757)

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

Viscosité:

Cinématique: 250 mm²/s @ 40°C (ISO 3104)

VOCV (CH) 0 %

9.2 Autres informations des données de sécurité pertinent , qui doit être considéré comme

spécifications du produit.

10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SOx) Oxydes nitriques (NOx)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

 $> 2000 - < 5000 \,\text{mg/kg}$ (oral, rat)

> 5'100 mg/m³ 4h (par inhalation, rat)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation. **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

(suite page 5)

CH/FR

Page : 5/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.01.2012 Numéro de version 2 Révision: 23.01.2012

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

Sensibilisation:

(suite de la page 4)

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons. Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

13 02 06* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 No ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.

(suite page 6)

Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.01.2012 Numéro de version 2 Révision: 23.01.2012

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

(suite de la page 5)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe

II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions

ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU:

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales: Ce produit a été enregistré à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Cette préparation ne contient pas de SVHC ("Substances of Very High Concern")

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Réglementations / autorisations / listages:

Informations pour numéros d'enregistrement de REACH dans l'article 3:

En cas d'absence de numéro d'enregistrement REACH sur les substances dangereuses mentionnées à la fin de 2010, alors ces chiffres seront connus et mentionnés dans l'article 3 dans sa bande de tonnage pour l'enregistrement, après la fin de 2013, respectivement à la fin de 2018, ou sont exemptés de la réglementation REACH (p.e. polymères).

RoHS:

Le produit est conforme aux directives européennes 2002/95/CE, DEEE 2002/96/CE, 2003/11/CE, 2005/53/CE et RoHS.

Les matières suivants NE SONT PAS contenu:

Pentabromo-diphényl-éther, Octabromo-diphényl-éther, diphényl-éthers polybromés (PDBE) et / ou des biphényles polybromés (PBB), plomb ou des composés de plomb, cadmium ou des composés de cadmium, mercure ou des composés de mercure, les composés de chrome-6 +.

Phrases importantes

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le produit ne contient pas:

Huile minérale, chlore, nitrites, dérivés des nitrites, formaldéhyde, dérivés de formaldéhyde, triazine (HHT), bore, diéthanolamine, NDELA, silicones, PCB, PCT, TCDD (tétrachlordibenzodioxine) ou autres substances contenant de la dioxine.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Contact: M. Frei

(suite page 7)

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 23.01.2012 Numéro de version 2 Révision: 23.01.2012

Nom du produit: Huile pour chaîne à haute température

(suite de la page 6)

Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) ISO: International Organization for Standardization

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent SVHC: Substance of Very High Concern (REACH)

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.

CH/FR